

**AVISU CESEC 2022-50<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2022-50**

*Relatif à la*  
*Rilativu à a*

Création d'une maison de l'enfant et de la famille (MEF)

**Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 29 novembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Création d'une maison de l'enfant et de la famille (MEF) ;**

**Vistu** a lettera di presentazione di u 29 di nuvembre di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chi **dumanda l'avisu di u Cunsigliu Eeconomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia ;**

**Après avoir entendu**, Valériane GRISONI, Directrice adjointe de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire ;

*À nant'à u raportu di Hélène DUBREUIL-VECCHI, per a cummissione « precarietà - sulidarità, salute, cusioni suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa » ;*

***U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica***  
***Adunitu in seduta pienaria u 13 di dicembre di u 2022, in Aiacciu***  
***Prununzia l'avisu chi seguita***

La Collectivité de Corse, dans le droit fil de sa création d'une maison des 1 000 premiers jours de la vie portée par la Protection maternelle et infantile (PMI), souhaite créer, dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, une Maison de l'enfant et de la famille (MEF), à titre d'expérimentation.

La durée de cette expérimentation est de deux ans et son budget, au titre de l'article 51 précité, s'élève à 225 000 euros et le projet prévoit le recrutement de deux agents administratifs et de deux puéricultrices ou infirmières qualifiées dans le domaine de la petite enfance.

**Le CESECC relève** que cette expérimentation comporte deux enjeux forts :

- ✓ Un repérage efficace des situations ;
- ✓ La mise en œuvre d'une démarche "d'aller vers".

**Le CESECC préconise**, afin d'optimiser le traitement de ces deux enjeux et considérant les apports conséquents que les partenariats peuvent constituer vis-à-vis du repérage des situations, que lors du démarrage du projet, la concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur soit mise en place le plus tôt possible, et que les partenariats envisagés soient les plus larges possible.

**Le CESECC attire l'attention** sur l'importance d'un maillage qui permette de se projeter vers les territoires de la façon la plus large possible, car il est convaincu que ce dispositif, à même de prendre en charge les enfants de 6 à 11 ans en assurant une continuité du suivi, est indispensable et devra être reconduit au terme de l'expérimentation,

**Le CESECC souligne** la nécessité de porter la plus grande attention aux recrutements prévus, en s'assurant que ces ressources soient disponibles et mobilisables entièrement dès le démarrage du projet.

**Le CESECC recommande** la plus grande vigilance quant au statut des personnels qui seront recrutés, à la fois à titre individuel et en termes d'anticipation de la reconduite sans rupture des actions au terme de l'expérimentation.

**Le CESECC salue** le travail envisagé sur la mobilité (acheminement en taxi, notamment) et le recours envisagé aux dispositifs itinérants (via les différents bus santé/social) de façon à assurer un certain maillage territorial, notamment au vu du phénomène de désertification médicale qui touche la Corse

**Le CESECC considère** que ce projet est à même de répondre à un réel besoin de notre territoire qui rend évidente l'utilité d'un tel dispositif.

**Le CESECC souligne** en particulier les points suivants :

- ✓ La qualité du projet de la Collectivité de Corse dans le cadre de cette expérimentation ;
- ✓ Le fait que seuls quatre projets aient été retenus au niveau national, dont celui de la Collectivité de Corse, ce qui met en valeur notre île ;
- ✓ L'importance évidente pour la Collectivité de Corse du travail sur la prime enfance et l'enfance ;
- ✓ L'anticipation de la nécessité, après la mise en place en Pumontu, d'étendre au Cismonte ce dispositif.

**Le CESECC émet** un avis très favorable à l'adoption du rapport de Monsieur le Président du conseil exécutif de Corse.

**La Présidente,**



**Marie-Jeanne NICOLI**